

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

9^{ème} Commission
N° CP-2016-10-9-3

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT CONSTRUCTION PAR LA VILLE DE
MULHOUSE D'UN GYMNASSE DESSERVANT LE COLLEGE DE BOURTZWILLER**

Résumé : Dans le cadre de la création de la Plaine Sportive de la Doller, la Ville de MULHOUSE a décidé de construire un gymnase de compétition répondant notamment aux besoins du collège de Bourtzwiller pour la pratique de l'éducation physique et sportive

Le présent rapport vous propose de soutenir ce projet en allouant à la Ville de MULHOUSE une subvention exceptionnelle de 1 200 000 €, hors Contrat de Territoire de Vie.

Lors du BP 2016 (rapport N° CG 2016-2-9-1 du 18 mars 2016), le Conseil départemental a arrêté sa politique en faveur du sport. Dans ce cadre, il a voté pour la section d'investissement une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 121 000 € à destination des communes et a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions.

Il a également décidé de déroger aux modalités de versement des subventions, telles que définies au règlement financier, concernant l'aide financière à allouer à la Ville de MULHOUSE pour la construction du gymnase de la plaine de la Doller à Bourtzwiller.

I. Le contexte du projet

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de Bourtzwiller, classé en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), la Ville de MULHOUSE porte pour ce quartier un programme de requalification axé sur l'offre locative et d'accession à la propriété, l'accès à des équipements publics sportifs et le désenclavement du quartier par la création de nouvelles voiries.

La création de la plaine sportive et de loisirs de la Doller s'intègre dans cette logique de requalification urbaine. Ce complexe sportif d'un coût global de 16 440 000 € TTC est constitué d'un stade de football synthétique, d'un gymnase de compétition et de deux salles plurivalentes.

Cet équipement est destiné à répondre simultanément aux besoins du public scolaire et pour l'essentiel du collège de Bourzwiller, du mouvement sportif et des pratiques individuelles de loisirs : il offrira aux associations sportives du quartier très dynamiques et, plus généralement aux Mulhousiens, un équipement sportif de qualité.

Il permettra de désengorger les installations mulhousiennes et d'améliorer le ratio du nombre d'équipements par habitant qui est de 1,56 équipement pour 1 000 habitants (contre 2,27 en moyenne pour le Haut-Rhin). *Source : Etude ADAUHR 2010 « Recensement des installations sportives de la Région Mulhousienne ».*

L'aménagement du complexe footballistique comprend un terrain de football synthétique, un terrain d'échauffement synthétique et un bâtiment vestiaires-douches pour un montant de travaux de 3 350 000 € HT : une subvention de **300 000 €** a été actée dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 et soldée fin octobre 2014.

Les deux salles plurivalentes, construites en adjonction du gymnase, sont destinées aux habitants du quartier, associations et école primaire pour des pratiques sportives (notamment les sports de combat), périscolaires et animations ponctuelles.

D'un montant de 3 224 414 € HT, la réalisation de ces salles est inscrite au Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019 pour une subvention de **451 418 €**, représentant 14 % d'une dépense subventionnable de 3 224 414 €, sous la forme de quinze acomptes annuels.

II. Le descriptif du projet de complexe sportif couvert.

La Ville de MULHOUSE a décidé, par délibération du 25 juin 2012, la création d'un complexe sportif couvert.

En rupture par rapport aux formes cubiques du quartier, le bâtiment ovale, en forme de « Bowl » construit en lieu et place du gymnase Brossolette, démoli en février 2013, abrite un gymnase de compétition et les deux salles plurivalentes.

L'organisation du bâtiment flexible et fonctionnel permettra d'accueillir un nombre très important et très varié d'activités, de manière différenciée ou simultanée.

Le gymnase est dédié à l'organisation de compétitions de niveau national et est notamment mis à disposition du collège de Bourzwiller. Aussi, il permet l'organisation de compétitions sportives de niveau national, une pratique sportive associative et scolaire et l'accès à un mur d'escalade. Cette salle offre une capacité d'accueil du public de 1 000 places en tribunes, situées à l'est et à l'ouest de l'aire de jeux. Il est également possible de scinder la surface en trois espaces séparés (par des rideaux motorisés). Des surfaces de locaux associés (rangement, vestiaires) sont également prévues. Sa surface utile totale est de 1 769 m².

Ce complexe s'impose comme un équipement qui rayonnera au niveau de l'agglomération mulhousienne tout en garantissant aux différentes forces vives du quartier un accès prioritaire dont notamment le collège de Bourzwiller (507 élèves), l'école élémentaire Brossolette (246 élèves), les associations sportives du quartier, le centre socio-culturel, mais aussi l'accès de l'équipement sera ouvert aux clubs de haut niveau (basket féminin, badminton féminin, volleyball masculin) et aux associations sportives de la ville ou de l'agglomération pour une pratique spécifique comme l'escalade par exemple.

Il est mis en service depuis la rentrée de septembre 2016.

III. Le partenariat financier avec la Ville de MULHOUSE pour la mutualisation du gymnase

Le montant des travaux de construction du gymnase s'élève à 7 176 000 € HT soit 8 611 200 € TTC, le plan de financement est le suivant et une aide financière du département de 1 200 000 € est attendue :

Financiers	Montant	% du coût total
MULHOUSE	2 417 053,40 €	33,68 %
Etat - DDU	2 410 596,00 €	33,59 %
Conseil départemental	1 200 000,00 €	16,72 %
CNDS	938 350,60 €	13,08 %
Conseil Régional	210 000,00 €	2,93 %
TOTAL	7 176 000,00 € HT	100 %

Fin 2010, la Ville de MULHOUSE a fait part de son projet au Département en sollicitant un partenariat spécifique sur cette opération destinée à répondre notamment aux besoins du collège de Bourtzwiller.

Le Département a répondu favorablement à la prise en compte de ce projet en dehors du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne en précisant à la ville que les modalités proposées de cette subvention pourraient être les suivantes :

- Montant du projet : 7 176 000 € HT
- Dépense subventionnable : 2 000 000 €
- Taux : 60 %
- Participation du Département : 1 200 000 €.

Je vous propose d'allouer à la Ville de MULHOUSE une aide financière exceptionnelle de **1 200 000 €** en faveur de ce projet. Son versement sera échelonné sur deux exercices budgétaires soit 600 000 € en 2016 et 600 000 € en 2017. Les autorisations de programme correspondantes ont été prévues au budget 2015 et les crédits de paiement pour le 1^{er} acompte sont inscrits au budget 2016.

Ces modalités de subventionnement sont tout à fait exceptionnelles et liées au cas particulier de ce gymnase ainsi qu'aux engagements pris, en leur temps, à l'égard de la Ville de Mulhouse.

Dans le cadre du travail en partenariat avec la Ville, il est prévu une concertation sur la détermination de la politique tarifaire des équipements sportifs mis à disposition des collèges et, concernant le gymnase de la plaine de la Doller, un accord de la Ville de mise à disposition gratuite du gymnase une fois par an pour une manifestation départementale.

La réalisation de la plaine sportive de la Doller aura bénéficié des aides départementales suivantes : 300 000 € pour le complexe footballistique, 451 418 € pour les deux salles plurivalentes et 1 200 000 € pour le gymnase, soit un total de **1 951 418 €**.

En conclusion, je vous propose, vu l'avis favorable de la commission Sport et Vie Associative lors de sa réunion du 16 septembre 2016 :

- d'allouer une subvention de 1 200 000 € à la Ville de MULHOUSE pour la construction du gymnase de Bourtzwiller, qui sera versée en 2 fois comme suit, 600 000 € en 2016 et 600 000 € en 2017 sur présentation du plan de financement définitif de l'opération, de l'attestation d'accessibilité et du décompte financier des travaux,
- de demander à la Ville **de confirmer par courrier son accord oral** concernant la mise à disposition gratuite du gymnase au Département une fois par an pour une manifestation,
- d'imputer les crédits sur le programme E211, ligne 204-32-204142-2482-102

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN